CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 mai 2019 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S. - ALLIGIER J.C - BOUVERET M –BRUCHON D - FINAND F – PINGET M.C - ARGOUD Y - ANTUNES N - DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G - LAMBERT C – COZ L – ROUX G – POIPY L

Absent (excusé) : BALLESTA P

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclaration préalable

- CONFORT SOLUTION ENERGIE pour M. MOREL Yann : installation photovoltaïque

Situation : 173, chemin de Parjat
Le dossier est transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

1.2 : Permis de construire

- Mme CLEON Stéphanie : agrandissement d'une maison individuelle

Situation : 1286, chemin de Gambaloup
Avis favorable, le dossier est transmis pour instruction à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

1.3 : Certificat d'urbanisme

- Me Laurence DESCHAMPS : Demande de certificat d'information concernant la parcelle AH 329 (pour information)

1.4 : Déclaration d'intention d'aliéner

- M. VERLHIAC Olivier : concerne les parcelles AH 329 et AH 326

La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes entre Bièvre et Rhône de préempter.

POINT N°2 : FINANCES

2.1 : Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations

- La commune percevra la somme de 51.473 € au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations, versée par le Département. La somme de 26.000 € avait été prévue au budget.

2.2 : Subventions

- Des subventions sont espérées pour l'aménagement de la place des terreaux et du parc de la part du Département ; sur la ligne culture et patrimoine, et au titre du plan de relance patrimoine.

2.3 : Bilan financier du regroupement pédagogique

La commission école se réunira le 17 juin pour valider le bilan financier de l'année scolaire 2017/2018.

POINT N°3 : PERSONNEL COMMUNAL

3.1 : Recrutement d'un apprenti au service technique

- Il sera fait appel à la mission locale de la Bièvre pour recruter un jeune apprenti au service technique. Les candidats feront un stage d'une semaine pour évaluer leur motivation.

3.2 : Externalisation d'une partie des travaux du service technique

- Afin de soulager le service technique, une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises. Après étude des propositions reçues, il est décidé de confier une partie de la gestion des espaces verts à l'entreprise LOGUT de Moissieu sur Dolon.

3.3 : Contrat saisonnier

- Il est décidé de faire appel à un contrat saisonnier au service technique, pour faire fasse à l'accroissement du travail pendant l'été et à l'absence du personnel pour les congés annuels.

POINT N°4 : LOGEMENTS LOCATIFS

4.1 : Logements rue du billier et grande rue

- La gestion des logements 46 et 48 rue du billier et 68 grande rue est confiée à la régie COTTE BOUTEILLAT à compter du 1er juin 2019.

POINT N°5 : CULTURE - PATRIMOINE

5.1 : Aménagement au bourg de Tourdan

- Les travaux de désamiantage doivent débuter mardi prochain sur le chantier de Tourdan, mais également pour la maison rue des terreaux.
- Un point est fait sur les contrats d'alimentation électrique à prévoir (1 pour l'ancienne école, 1 pour la partie gîte).
- Une déclaration de travaux sera nécessaire pour l'installation du nouveau transformateur et la création de l'accès à proximité.

5.2 : Travaux bourg de Revel

- Travaux d'éclairage public : plusieurs problèmes restent à régler
- ENEDIS doit intervenir le 5 juin
- La logette pour le marché hebdomadaire est posée.

- Le périmètre de la zone 30 reste à définir (proposition à valider : à partir du 129, route des écoliers, au bout du CD 135 route de Pisieu, à partir de l'agglomération chemin de Servonnières)
- Les travaux d'aménagement du carrefour doivent débuter le 9 juillet : le marché se fera au même endroit qu'avant

POINT N°6 : VOIRIE

6.1 : Stationnement de caravanes parking du croton

- Il faudra installer un panneau d'interdiction de stationnement pour les caravanes, suite à l'arrêté qui a été pris.

POINT N°7 : FLEURISSEMENT

- De nouvelles jardinières ont été achetées.

POINT N°8 : ECLAIRAGE PUBLIC

8.1 : Coupures de courant

- Des coupures de courant sont programmées les 13 et 14 juin dans le cadre des travaux rue du bourg vieux.

8.2 : Pose de lampes

- CITEOS interviendra demain pour poser de nouvelles lampes sur la commune.

POINT N°9 : ECOLE

9.1 : Marché de restauration

- Un nouveau cahier des charges sera rédigé pour la conclusion du prochain marché qui prendra effet au 1er septembre 2019. L'accent sera mis sur la qualité des produits et sur l'incorporation de produits locaux.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD